

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE  
ARRONDISSEMENT DE ST-NAZAIRE  
**COMMUNE DE ST MICHEL - CHEF - CHEF**

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

## ARRETE DU MAIRE

**N° : 71-2025**

Le Maire de la Commune de SAINT MICHEL - CHEF - CHEF

Vu le Code Général des Collectivités Locales,  
Vu le Code de la Voirie Routière,  
Vu le Code de la Route,  
Vu le Code de l'Urbanisme et de l'Environnement,  
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

CONSIDERANT la demande d'occupation du domaine public, pour les dates du 19, 20 et 21 avril 2025 et 3 et 4 mai 2025, formulée par Monsieur Marc CHAUVET, 7 avenue Ernest Chevrier 44730 ST MICHEL CHEF CHEF, en date du 6 mars 2025,

CONSIDERANT qu'il convient de régler les occupations temporaires du domaine public,

### ARRETE

**ARTICLE 1** : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté 60-2025 du 12 mars 2025.

**ARTICLE 2** : Monsieur Marc CHAUVET, 7 avenue Ernest Chevrier à SAINT MICHEL CHEF CHEF, est autorisé à occuper le domaine public au droit de l'établissement, les 19, 20 et 21 avril 2025 et les 3 et 4 mai 2025, de 7H00 à 20H30, soit une durée de 5 jours.

**ARTICLE 3** : Les agents du centre technique municipal mettront à sa disposition 8 barrières afin de délimiter l'occupation du domaine public.  
Monsieur Marc CHAUVET s'assurera de laisser libre accès aux piétons circulant sur le trottoir au droit de l'établissement.

**ARTICLE 4** : Monsieur CHAUVET est responsable du maintien en état de propreté du domaine public confié temporairement à sa garde.

**ARTICLE 5** : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie, conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 6** : Le présent arrêté devra être affiché sur le périmètre de l'occupation du domaine public par Monsieur Marc CHAUVET.

**ARTICLE 7** : Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, dans les deux mois à compter de sa notification.

**ARTICLE 8** : Madame la Directrice générale des services, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Brévin Les Pins, les services techniques municipaux, la Police Municipale, Monsieur Marc CHAUVET, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de présent arrêté.

Fait à Saint Michel Chef Chef  
Le 17 mars 2025

AR-Sous-Préfecture de Saint Nazaire

044-214401820-20250317-2-AR

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 17-03-2025

Publication le : 17-03-2025

Le Maire,



Eloise BOURREAU-GOBIN